

Département de la Mayenne Arrondissement de Laval Commune de BEAULIEU-SUR-OUDON

N°2023-025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 11 avril 2023

Date de convocation : 04/04/2023 Date d'affichage : 04/04/2023

Nombre de conseillers : 11 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 8 Procurations : 0 L'an deux mil vingt-trois le mardi 11 avril à 20h05 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT (s'est retirée à 20h49), Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL (arrivé à 20h47), Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 20h58).

Étaient absentes excusées : Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Bernard THIREAU a été élu secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Présentation de la décision

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2022 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) : 43.25 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB) : 40,05 %

Contrairement à l'année dernière, il faut voter un 3^{ème} taux la taxe d'habitation, maintenant dénommée « Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ». Le taux à prendre en compte est celui figurant sur l'état 1259.

Taxe d'habitation (TH): 15.95 %

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider ces taux pour 2023.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour: 8 voix
Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix

Pour copie conforme, A BEAULIEU-SUR-OUDON, le 11 avril 2023 Le Maire, Anthony ROULLIER